

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 21 Février 2019

Effectif du conseil communautaire : 126 membres

Membres en exercice : 126

Quorum exigé : 64

Membres présents : 67

Pouvoirs : 18

Membres votants : 85

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20190221-26\_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2019

Date de la convocation : 15/02/19

L'an deux mil dix-neuf et le jeudi vingt et un février à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Brionne sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

**Etaient présents :** Monsieur AGASSE Francis, Madame BERNARD Nathalie, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Monsieur BARON Marc, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Monsieur CAPPELLE Hubert, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur JOUEN Guy, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur DORGERE François, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DROUIN Colette, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur LESEUR Michel, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Monsieur MATHIERE Philippe, Madame BLONDEL Véronique, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur MORENO José, Madame NADAUD Nadia, Madame POTTIER Lydie, Monsieur PREVOST Lionel, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SOURDON André, Madame TURPIN Annie, Monsieur VAMPA Marc, Monsieur DIEULLE François, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur WEBER Claude, Monsieur WIRTON Philippe.

**Etaient absents/excusés :** Monsieur ADELIN Jean-Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BETOURNE Dominique, Monsieur BIBET Pierre, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DAVION Olivier, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GROULT Daniel, Madame GUITTON Sylvie, Monsieur HEUTTE Yvon, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEMOINE Béatrice, Madame LEROUGE Valérie, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MILBERGUE Joël, Madame MONTHULE Julie, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PORTAIS Alain, Monsieur PRIVE Bruno, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur

ROEHM Sébastien, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Madame VANDERHOEVEN Sandrine, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste.

**Pouvoirs :** Madame ANGOT Josiane pouvoir à Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur BELLIES Albert pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Madame BLOTIERRE Julie pouvoir à Madame TURPIN Annie, Monsieur FEDERICI Michel pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur FROIDMONT Pascal pouvoir à Monsieur SOURDON André, Monsieur GOBRON François pouvoir à Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Monsieur GROULT Jean-Louis pouvoir à Madame RODRIGUE Colette, Monsieur KIFFER Daniel pouvoir à Monsieur CAPPELLE Hubert, Madame LECONTE Anne-Marie pouvoir à Madame DROUIN Colette, Madame LEROUVILLOIS Janine pouvoir à Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur LHOMME Patrick pouvoir à Monsieur MALARGE Pierre, Madame MARESCAL Josiane pouvoir à Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur PIQUENOT Olivier pouvoir à Monsieur BARON Marc, Monsieur PREVOST Jean-Jacques pouvoir à Monsieur DORGERE François, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur WIRTON Philippe, Madame VAGNER Marie-Lyne pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Madame VARANGLE Ingrid pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.

### **Délibération n° 26/2019 : Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs**

Il est rappelé qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des nomination suite à réussite à concours ;

#### **Filière administrative :**

Adjoint administratif :

Suite à la reprise de services antérieurs d'un agent positionné sur le grade d'adjoint administratif, il convient de positionner ce dernier sur le grade de rédacteur. Un poste d'adjoint administratif est donc fermé au bénéfice d'un poste de rédacteur.

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif, il convient de pourvoir deux postes d'adjoints administratifs suite à l'arrivée d'agents de la Ville de Bernay.

Rédacteur :

Sur les cinq postes vacants lors de la dernière mise à jour du tableau des effectifs (27 septembre 2018), un poste a été pourvu par le recrutement d'un agent à la direction de l'urbanisme, un autre par l'agent visé ci-dessus par la reprise des services antérieurs et positionné dans le grade des rédacteurs, un troisième est pourvu par un agent transféré de la Ville de Bernay dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif (non prévu par la dernière délibération).

Ainsi, il reste 2 postes pour les recrutements en cours et à venir pour les postes d'adjoint au directeur des transports, de gestionnaire retraites et charges sociales et gestionnaire des marchés publics ;

Rédacteur principal de 1ère classe et de 2ème classe :

Suite aux différents recrutements réalisés (adjoint RH, finances, chargé de mission agriculture et urbanisme) et à ceux en cours et à venir (adjoint directeur transports scolaires, gestionnaire retraites et charges sociales et gestionnaire des marchés publics), il convient de fermer deux postes et d'en maintenir deux ouverts.

**Filière technique :**

Adjoint technique :

Sur les trois postes vacants, un a été pourvu par le recrutement d'un agent du chantier d'insertion du CIAS auprès du service espace vert, un autre par un agent transféré de la Ville de Bernay dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif. Un reste vacant et un autre doit être ouvert afin d'anticiper le recrutement d'un agent technique au bâtiment (départ d'un agent) et un autre à la voirie (départ en retraite).

Trois aides à domicile du CIAS réalisaient l'entretien de bâtiments de l'Intercom (avec refacturation), dans le cadre de la réorganisation des services, leurs différentes missions ont été réaffectées ainsi elles ont dorénavant un contrat auprès du CIAS pour les fonctions d'aides à domicile et auprès de l'Intercom pour l'entretien des bâtiments. Il convient donc d'ouvrir 3 postes d'adjoints techniques à temps non complet.

Technicien : fermeture d'un poste vacant et maintien d'un poste vacant.

Technicien principal de 2ème classe : fermeture de deux postes vacants et maintien d'un poste dans l'optique de l'avancement de grade d'un technicien.

Technicien principal de 1ère classe :

Fermeture d'un poste vacant et maintien d'un poste dans l'optique de l'avancement de grade d'un technicien principal de 2ème classe.

Ingénieur :

Ouverture d'un poste d'ingénieur pour le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission agriculture.

Ainsi, il apparaît nécessaire de créer les postes suivants :

- 2 postes d'adjoint technique à temps complet
- 3 postes d'adjoint technique à temps non complet : 20/35°, 14/35° et 5/35°

Et de supprimer les postes suivants :

- 2 postes rédacteur principal de 1ère classe à temps complet
- 2 postes de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste de technicien à temps complet à temps complet

Il est donc proposé Conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie de délibérer afin de créer ces nouveaux postes au 1<sup>er</sup> mars 2019 et d'adopter le tableau des effectifs actualisé :

GRADES	POURVUS	DONT TNC	VACANTS	DONT TNC
<b>Filière administrative</b>				
Adjoint administratif	34	1	1	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	15	0	0	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	0	0	0
Rédacteur	8	1	2	0
Rédacteur principal de 2ème classe	2	0	2	0
Rédacteur principal de 1ère classe	2	0	2	0
Administrateur	0	0	1	0
Attaché	6	0	1	0
Attaché principal	1	0	0	0
Attaché hors classe	1	0	0	0
Directeur territorial	1	0	0	0
DGS 40 à 80 000 habitants	1	0	0	0
<i>Total filière</i>	73	2	9	1
<b>Filière animation</b>				
Adjoint d'animation	7	0	0	0
Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	0	0	0
Adjoint d'animation principal 1ère classe	2	0	0	0
Animateur	0	0	1	0
<i>Total filière</i>	10	0	1	0
<b>Filière culturelle</b>				
Attaché de conservation du patrimoine	1	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique cl. N	3	2	0	0
Professeur d'enseignement artistique hors C.	1	1	0	0
Assistant d'enseignement artistique	15	15	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème Cl.	17	12	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère Cl.	13	7	0	0
Adjoint du patrimoine	3	1	2	0
<i>Total filière</i>	53	38	3	0
<b>Filière sportive</b>				
Educateur des APS	4	1	0	0
Educateur principal de 1ère classe des APS	2	1	0	0
<i>Total filière</i>	6	2	0	0
<b>Filière technique</b>				
Adjoint technique	59	30	2	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	18	0	1	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	8	0	0	0
Agent de maîtrise	4	0	0	0
Technicien	9	8	1	0
Technicien principal de 2ème classe	6	6	1	0
Technicien principal de 1ère classe	4	3	1	0
Ingénieur	4	0	0	0
Ingénieur principal	1	0	0	0
<i>Total filière</i>	113	47	6	1
<b>Total</b>	255	89	19	2

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

✓ **ADOPTE** ce tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

Résultats du vote :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
67	18	85	0	85	0	85

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20190221-26\_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2019